

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-SEPT du mois de JANVIER, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, DERBORD William, ROCHER Lucette, NOBLET-HORTET Sylvie.

3 Votants par procuration :

LIAGRE Sandrine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
GOURDON Samuel ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
BERTRAND David ayant donné procuration à FOUILLET Olivier

6 Excusés :

CHAUFOURNIER Joelle, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette,

M. Frédéric PARTHENAY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 22 janvier 2025

Date de publication : le vendredi 31 janvier 2025

FINANCES

7.5 - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UN FONDS « FAÇADES » A M. ~~DOVIE DANIEL~~

DEL.2025-003B

Monsieur Le Maire et Monsieur Mattieu MANCEAU Adjoint à la culture exposent :

Par délibération DEL 180205007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'Airvault a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000 €.

- Vu la délibération DEL 180205007 du 5 février 2018 instaurant le « plan façades » et validant son règlement,
- Vu la délibération DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR,
- Vu la demande déposée pour le bien situé 12 Rue de Brelucan à Airvault par M. ~~DOVIE DANIEL~~ pour des travaux de ravalement de façades estimés à ~~2 000 €~~.

✓

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accorder une aide financière de 25 % du montant TTC des travaux réalisés, ~~et limité à 2 000 € (deux mille euros)~~ à M. ~~DOVIE DANIEL~~ pour des travaux de ravalement de façade de son bien situé 12 Rue de Brelucan à Airvault.



- De rappeler l'article 10 du règlement, à savoir :
 - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.
 - La subvention sera recalculée à la baisse si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis.
Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**
 - De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'attribution de ces deux plans « façades » présentés ci-dessus à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 28 janvier 2025

Frédéric PARTHENAY
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20250131-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025

~ 2 ~



Le Maire,



Olivier FOUILLET